L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 5 JUILLET 1885.

Nouveaux procédés et utilisations.

M. Julhe a communiqué récemment à l'Académie des Sciences un procédé de durcissement du plâtre qu'il est utile de faire connaître aux architectes et aux propriétaires. On peut facilement rendre le plâtre assez dur pour qu'il devienne résistant comme de la pierre. M. Julhe pense même qu'il pourrait être substitué au bois avec avantage quelquefois dans la construction des planchers.

Le plâtre est de tous les matériaux à bâtir la seule substance qui augmente de volume après son application, propriété précieuse qui fait qu'il ne se fendille pas; malheureusement il s'écrase facilement et s'émiette sous l'influence de l'humidité. On peut lui laisser ses qualités et lui enlever ses défauts. Il suffit de mélanger 100 parties de plâtre et 5 parties de bon plâtre avec l'partie de chaux éteinte et finement tamisée. On emploie le mélange comme du plâtre ordinaire ; quand il est bien desséché, on imbibe la construction avec une solution d'un sulfate quelconque à base précipitable par la chaux et à base précipitable, par exemple avec du sulfate de fer ou du sulfate de zinc.

Avec le sulfate de zinc, la matière reste blanche ; avec le fer, elle prend la teinte de la rouille. La résistance à l'écrasement de la pierre ainsi préparée est environ vingt fois plus grande que celle du plâtre dont elle dérive. S'il ou passe à la surface de ce plâtre ferrique de l'huile de lin lithargyrée, un peu brunie par la chauffe, il prend l'aspect de l'acajou ; si l'on ajoute ensuite une couche de vernis copal dur, la teinte devient très belle. En étalant dans un appartement une couche de plâtre chaulé de 0m,06 à 0m,07 d'épaisseur, qu'on passe ensuite à l'huile et au vernis, on obtient un parquet qui comme une glace, remplissant dans la plupart des cas l'office du parquet de chêne, mais offrant sur ce dernier l'avantage d'être quatre fois moins coûteux. Il ne faut que trente centimes de sulfate de fer par mètre carré.

Le plâtre ainsi durci étant indifférent aux influences atmosphériques, il est évident que le procédé de M. Julhe trouvera de nombreuses applications, et il permettrait aussi de tirer parti du sulfate de zinc qui est à peu près aujourd'hui sans emploi dans l'industrie.

D'autre part, M. Hignette a fait connaître à la Société des ingénieurs civils un nouveau genre de briques et de pierres artificielles. Tout procédé qui permet d'utiliser les résidus d'une industrie est intéressant, puisqu'il dégrève cette industrie d'une charge qui peut être considérable et permet d'abaisser les prix de revient. M. Motte a eu l'idée d'utiliser, pour faire des briques et des pierres blanches, ces amas de grès fin et de sables aquatiques qui, dans les fabriques de glaces, ont servi à polir et à dresser les surfaces de verre. Ces amas renferment environ 15 0/0 de verre impalpable et 2 0/0 de fonte provenant des plateaux garnis de fonte dont on se sert pour dresser les glaces.

La matière renferme environ 30 0/0 d'eau. M. Motte la calcine, la broye, la malaxe et la comprime dans des moules à une pression de 300 kilog. au centimètre carré. Les pièces ainsi moulées sont cuites dans des fours à environ 1,500 dégrés. Le verre interposé dans la masse fond, fait ciment ; le fer est réduit, et l'on obtient un beau produit très blanc. D'après des essais exécutés au Conservatoire des Arts-et-Métiers, les briques ou les pierres ainsi fabriquées résistent à des charges de 380 kilog. au centimètre carré, qu'elles soient sèches ou qu'elle aient été immergées pendant quarante jours dans l'eau.

Eu somme, en utilisant de simples déchets, on fabrique aujourd'hui des matériaux d'une grande ténacité, inaltérables aux gelées, légers, puisque leur densité est seulement 1.50, quand celle des briques d'argile est de 1.85, et enfin plus économiques que la pierre blanche.

Autre utilisation des résidus. A Lyon, pendant de longues années les escarbilles provenant de la combustion de la houille restaient sans emploi, encombrant les abords des usines. De modestes entrepreneurs de soustraction songèrent à en tirer parti pour faire un genre de maçonnerie économique analogue au pisé, mais bien plus résistant : ils ont aggloméré les escarbilles avec un peu de chaux éteinte. Au début de l'invention, la maçonnerie revenait à 5 fr. le mètre cube, y compris le transport, les fournitures et la main d'œuvre. Aujourd'hui après une très longue expérience, ce mode de construction est si répandu qu'on ne trouve presque plus d'escarbilles à Lyon ; il faut aller les chercher aux usines de Gisors et de Rive-de-Gier, et le prix du mètre cube est monté à 11 fr. Le pisé en machefer est maintenant accepté même pour des constructions importantes.

M A. Louvier, architecte, a fait exécuter en machefer la presque totalité des voûtes du sous-sol du nouvel hôtel de la préfecture de police. Cette maçonnerie est extrêmement résistante, tenace et dure ; elle est légère: 1.285 kilog. au mètre cube, et elle résiste au feu, car, dans l'incendie du théâtre des Célestins, toutes les parties où ce pisé avait été employé sont restées intactes.

M. Ransome, en Angleterre, prépare aussi un ciment comparable au ciment de Portland, en mélangeant à chaud le laitier des hauts-fourneaux avec de la chaux des usines à gaz et un peu de poke. Le prix de revient serait moitié moindre que celui du ciment de Portland.

De son côté, M. Selkirk tire parti des débris d'ardoises pour en retirer de l'alun, une substance particulière qui filtre le sucre on les eaux impures, et une autre substance, l'argiline, qui peut servir à précipiter les matières en suspension dans les eaux usées. Le sel d'alun retiré de l'ardoise débarrasse parfaitement les laines de leurs graisses. Enfin les résidus agglomérés permettent de fabriquer des briques et des tuiles.

Evidemment nous ne cherchons pas à utiliser assez les matières perdues. Jusqu'à la fumée qui peut donner de l'argent ! En Amérique, aux charbonnières d'*Elk Rapide*, toute la fumée est transformée en beaux écus sonnans. On la traite pour la fabrication de produits chimiques. La fumée des 25 fours de calcination du bois est recueillie par un collecteur aboutissant à un ventilateur qui la chasse dans un appareil de condensation et d'épuration. On obtient ainsi de l'alcool méthylique, du goudron, du gaz d'éclairage et surtout de l'acide pyroligneux qui sert à la préparation de l'acétate de chaux. La quantité du produit traité aboutissant est de 79,296 mètres cubes d'où l'on retire 5,421 kilog. d'acétate de chaux, 908 litres d'alcool méthylique et 113 kilog. de goudron. Le bénéfice réalisé couvre tous les frais de main-d'œuvre de l'établissement.

On prétend que l'on commence aussi à tirer parti des déchets de liège en les transformant en matière plastique. On mélange ensemble 6 kilog. de liège en poudre et une colle fortée de 3 kilog. d'amidon et 25 litres d'eau bouillante. La poudre est pétrie à chaud dans cette colle, puis moulée et séchée à l'étuve à la température de 180 degrés centigrades. On peut fabriquer avec cette substance élastique des bouchons, des tapis, etc.

Indiquons enfin nos réserves au moyen, qui serait simple, s'il réussit réellement, de recouvrir d'une couche protectrice les objets en fer ou en acier pour les préserver de l'oxydation. Il suffirait d'étendre sur les pièces à couvrir, au pinceau de blaireau, une solution chaud de soufre dans l'essence de térébenthine. Lorsque l'essence n'est évaporée, il reste sur les pièces une couche mince de soufre qui s'unit intimement au métal dès qu'on l'expose à la flamme d'une lampe à alcool. Ce vernis solide et d'un beau noir brillant forme une patine excellente pour protéger les clefs, les armes, les articles de carrosserie, coutellerie, etc.

HENRI DE PARVILLE.

Dans le *Journal des Débats*.

MM. les Editeurs de l'*Abeille de la Nlle-Orléans* :

La température du climat de la Nouvelle-Orléans tend à s'accroître d'une manière si excessive, que nous nous croyons en droit de protester contre les thermomètres, qu'on pourrait appeler *Champions*. Cependant, les erreurs que l'on commet tous les jours nous obligent à déclarer que les thermomètres "champions" sont ceux qui marquent la température des endroits les plus bas de l'Egypte, du Sénégal ou du Congo, et que la Nouvelle-Orléans ne peut se glorifier de les avoir jamais ni égalés ni surpassés.

Je ne peux pas accuser d'ignorance messieurs les opticiens qui donnent à la Presse le résultat de leurs observations thermométriques, mais je crois qu'ils nuisent vraiment au pays par les chiffres qu'ils fournissent presque tous les jours, que de chaud, mais offrant sur ce dernier l'avantage d'être quatre fois moins coûteux. Il ne faut que trente centimes de sulfate de fer par mètre carré.

Le plâtre ainsi durci étant indifférent aux influences atmosphériques, il est évident que le procédé de M. Julhe trouvera de nombreuses applications, et il permettrait aussi de tirer parti du sulfate de zinc qui est à peu près aujourd'hui sans emploi dans l'industrie.

Indiquons enfin nos réserves au moyen, qui serait simple, s'il réussit réellement, de recouvrir d'une couche protectrice les objets en fer ou en acier pour les préserver de l'oxydation. Il suffirait d'étendre sur les pièces à couvrir, au pinceau de blaireau, une solution chaud de soufre dans l'essence de térébenthine. Lorsque l'essence n'est évaporée, il reste sur les pièces une couche mince de soufre qui s'unit intimement au métal dès qu'on l'expose à la flamme d'une lampe à alcool. Ce vernis solide et d'un beau noir brillant forme une patine excellente pour protéger les clefs, les armes, les articles de carrosserie, coutellerie, etc.

HENRI DE PARVILLE.

Dans le *Journal des Débats*.

MM. les Editeurs de l'*Abeille de la Nlle-Orléans* :

La température du climat de la Nouvelle-Orléans tend à s'accroître d'une manière si excessive, que nous nous croyons en droit de protester contre les thermomètres, qu'on pourrait appeler *Champions*. Cependant, les erreurs que l'on commet tous les jours nous obligent à déclarer que les thermomètres "champions" sont ceux qui marquent la température des endroits les plus bas de l'Egypte, du Sénégal ou du Congo, et que la Nouvelle-Orléans ne peut se glorifier de les avoir jamais ni égalés ni surpassés.

Je ne peux pas accuser d'ignorance messieurs les opticiens qui donnent à la Presse le résultat de leurs observations thermométriques, mais je crois qu'ils nuisent vraiment au pays par les chiffres qu'ils fournissent presque tous les jours, que de chaud, mais offrant sur ce dernier l'avantage d'être quatre fois moins coûteux. Il ne faut que trente centimes de sulfate de fer par mètre carré.

Le plâtre ainsi durci étant indifférent aux influences atmosphériques, il est évident que le procédé de M. Julhe trouvera de nombreuses applications, et il permettrait aussi de tirer parti du sulfate de zinc qui est à peu près aujourd'hui sans emploi dans l'industrie.

D'autre part, M. Hignette a fait connaître à la Société des ingénieurs civils un nouveau genre de briques et de pierres artificielles. Tout procédé qui permet d'utiliser les résidus d'une industrie est intéressant, puisqu'il dégrève cette industrie d'une charge qui peut être considérable et permet d'abaisser les prix de revient. M. Motte a eu l'idée d'utiliser, pour faire des briques et des pierres blanches, ces amas de grès fin et de sables aquatiques qui, dans les fabriques de glaces, ont servi à polir et à dresser les surfaces de verre. Ces amas renferment environ 15 0/0 de verre impalpable et 2 0/0 de fonte provenant des plateaux garnis de fonte dont on se sert pour dresser les glaces.

La matière renferme environ 30 0/0 d'eau. M. Motte la calcine, la broye, la malaxe et la comprime dans des moules à une pression de 300 kilog. au centimètre carré. Les pièces ainsi moulées sont cuites dans des fours à environ 1,500 dégrés. Le verre interposé dans la masse fond, fait ciment ; le fer est réduit, et l'on obtient un beau produit très blanc. D'après des essais exécutés au Conservatoire des Arts-et-Métiers, les briques ou les pierres ainsi fabriquées résistent à des charges de 380 kilog. au centimètre carré, qu'elles soient sèches ou qu'elle aient été immergées pendant quarante jours dans l'eau.

Eu somme, en utilisant de simples déchets, on fabrique aujourd'hui des matériaux d'une grande ténacité, inaltérables aux gelées, légers, puisque leur densité est seulement 1.50, quand celle des briques d'argile est de 1.85, et enfin plus économiques que la pierre blanche.

Autre utilisation des résidus. A Lyon, pendant de longues années les escarbilles provenant de la combustion de la houille restaient sans emploi, encombrant les abords des usines. De modestes entrepreneurs de soustraction songèrent à en tirer parti pour faire un genre de maçonnerie économique analogue au pisé, mais bien plus résistant : ils ont aggloméré les escarbilles avec un peu de chaux éteinte. Au début de l'invention, la maçonnerie revenait à 5 fr. le mètre cube, y compris le transport, les fournitures et la main d'œuvre. Aujourd'hui après une très longue expérience, ce mode de construction est si répandu qu'on ne trouve presque plus d'escarbilles à Lyon ; il faut aller les chercher aux usines de Gisors et de Rive-de-Gier, et le prix du mètre cube est monté à 11 fr. Le pisé en machefer est maintenant accepté même pour des constructions importantes.

M A. Louvier, architecte, a fait exécuter en machefer la presque totalité des voûtes du sous-sol du nouvel hôtel de la préfecture de police. Cette maçonnerie est extrêmement résistante, tenace et dure ; elle est légère: 1.285 kilog. au mètre cube, et elle résiste au feu, car, dans l'incendie du théâtre des Célestins, toutes les parties où ce pisé avait été employé sont restées intactes.

M. Ransome, en Angleterre, prépare aussi un ciment comparable au ciment de Portland, en mélangeant à chaud le laitier des hauts-fourneaux avec de la chaux des usines à gaz et un peu de poke. Le prix de revient serait moitié moindre que celui du ciment de Portland.

De son côté, M. Selkirk tire parti des débris d'ardoises pour en retirer de l'alun, une substance particulière qui filtre le sucre on les eaux impures, et une autre substance, l'argiline, qui peut servir à précipiter les matières en suspension dans les eaux usées. Le sel d'alun retiré de l'ardoise débarrasse parfaitement les laines de leurs graisses. Enfin les résidus agglomérés permettent de fabriquer des briques et des tuiles.

Evidemment nous ne cherchons pas à utiliser assez les matières perdues. Jusqu'à la fumée qui peut donner de l'argent ! En Amérique, aux charbonnières d'*Elk Rapide*, toute la fumée est transformée en beaux écus sonnans. On la traite pour la fabrication de produits chimiques. La fumée des 25 fours de calcination du bois est recueillie par un collecteur aboutissant à un ventilateur qui la chasse dans un appareil de condensation et d'épuration. On obtient ainsi de l'alcool méthylique, du goudron, du gaz d'éclairage et surtout de l'acide pyroligneux qui sert à la préparation de l'acétate de chaux. La quantité du produit traité aboutissant est de 79,296 mètres cubes d'où l'on retire 5,421 kilog. d'acétate de chaux, 908 litres d'alcool méthylique et 113 kilog. de goudron. Le bénéfice réalisé couvre tous les frais de main-d'œuvre de l'établissement.

Un tableau des "premières pages d'une grande histoire" représente un plateau du Frioul, ouvert à tous les vents. L'armée d'Italie souffle là dans ses doigts, en pleiu air et en pleine neige.

Un aide-de-camp s'adresse à Bonaparte :

—Général, un parlementaire de Wurmser....

—C'est bien, répond Bonaparte. Qu'il entre!

LES TRIBUNAUX COMIQUES

LE PLAGONNEUR.

Un vieux dicton nous apprend qu'on a trois jours pour maudire ses juges, ce qui est évidemment, la traduction moderne du délai accordé au condamné pour se pourvoir en cassation, c'est-à-dire pour demander de nouveaux juges.

L'observation des formalités légales et la juste application de la loi étant les seules choses à examiner en pareil cas, l'attitude devant les juges du fait, du demandeur en cassation, ne peut avoir aucune influence sur le suprême arrêt, et c'est fort heureux, car s'il s'agissait de statuer à nouveau sur les faits qui ont motivé la condamnation d'un individu prodigue d'éloges pour ses premiers juges, la situation de celui-ci serait assez fausse. Ainsi supposons, par exemple, Mariton, traduit aujourd'hui en police correctionnelle, mécontent du jugement qui le frappe, et épuisant toutes les juridictions avant d'accepter sa condamnation ; on va voir le peu d'autorité qu'auraient ses paroles devant ces juridictions supérieures.

Mariton a tout cassé chez une portière ; il a même cassé un peu aussi la portière ; mais les morceaux en sont bons, surtout la langue, et elle parait, d'ailleurs, parfaitement raccommodée, excepté avec Mariton.

A l'appel de son nom, le prévenu s'approche en hâte, et d'un air aimable :

—Passez ici ! lui dit l'audiencier, en lui indiquant le banc des prévenus en liberté.

Mariton (le regardant).—Oui, mon huissier; vous ne me reconnaissez pas ? C'est moi que vous m'avez f.... à la porte, l'autre jour, parce que j'avais crié: bravo ! pour ce que M. le président avait dit, que c'était rudement taplé.

M. le président.—Donnez vos noms !

Le prévenu.—Voilà, mon juge, (A l'audiencier.) Je ne vous en veux pas. Madame va bien ?

M. le président—Donnez vos noms.

Le prévenu—Léon Eugène Mariton. J'ai eu trente-sept ans, je ne sais plus la date, seulement c'est le jour de la Saint-Crépin.

M. le prévenu—Votre profession ?

Le prévenu—Fabricant de coqs en pâte. (Rires. Tirant un de ses produits). Voilà ! 3 sous. J'en fais jusqu'à quarante par jour et pas 8 sous de débours, et je vends ça comme du pain, la joie des enfants.

M. le président — Reconnaissez-vous avoir frappé la femme Bouguol ?

Mariton—Mon juge, oui ; c'est pour ça que, depuis que j'ai reçu ma citation et que je sais que c'est ici qu'on me jugera, je viens tous les jours pour voir mes juges, et que je peux dire qu'il n'y a peut-être pas les pareils ; ah ! quels bons juges !

M. le président—Asseyez-vous et tachez de vous taire !

Mariton—Mais, mon juge, faut bien que j'aie l'honneur de vous dire comme c'est arrivé.

M. le président —Vous vous expliquerez tout à l'heure !

Mariton—Bon, mon juge ; oh ! je sais qu'avec vous, la défense est libre.

M. le président — Voulez-vous vous taire ?

Mariton—Avec plaisir ; oh ! tout ce que vous m'ordonnerez. Vous savez, l'autre fois, l'homme qui disait toujours : Tres bien ! bravo !.... c'était moi ; dont m'mien l'huissier m'a f.... dehors.

M. le président—On va vous y mettre encore si vous ne vous taisez pas.

Mariton—Je fais le mort (il éternue bruyamment) ; c'est pas de ma faute, ya me chatouille dans le nez.

La concierge est à la barre.

M. le président—Mettez dans quelles circonstances cet homme vous a frappée !

La concierge—Mais, monsieur, on n'a pas idée de ça ; il entre dans ma loge et il me dit : Est-ce que c'est ici que demeure ma cousine ? Moi, je le regarde pour voir s'il se f.... de moi ; alors qu'il demande : Est-ce que je sais ? Comment qu'elle s'appelle, votre cousine ? Il me répond : Elle s'appelle Adélaïde. —Adélaïde qui ? que je lui fais. Il me dit : Ah ! elle est mariée, et je ne sais pas le nom de son mari.—Qu'est-ce qu'il est, son mari ? Il met : Ce n'est pas votre affaire (Rire dans l'auditoire, auxquels se mêlent ceux du prévenu.) Moi, la moutarde commençait à me monter au nez, vous pensez ; pas moins que je lui demande : Et elle, qu'est-ce qu'elle fait ? Il me répond : Elle s'amuse! (Nouveaux rires.)

M. le président—Audiencier, faites expulser les personnes qui troublent l'audience ! (Au prévenu.) Il est évident que vous étiez entré dans la loge, dans l'unique but de mystifier la concierge.

Mariton—Mon président, je ne connais pas d'autre profession à ma cousine que celle que j'ai dit, aussi vrai que vous et que ces messieurs vous n'êtes pas des juges pour vos accusés, vous êtes des pères.

La concierge—Certainement que r'était pour me mystifier ; alors je prends mon seau plein d'eau et je lui dis : Si vous ne f.... pas le camp, v'là pour vous.

Mariton—Oui, mais ça *été* pour moi tout de suite, sans attendre.

La concierge—C'est faux !

Mariton—Que j'étais trempé comme une soupe.

La concierge—Que là-dessus il m'arrache mon seau, et le voilà qui tape à tort et à travers ; il me casse trois verres, deux tasses, un carreau, un pot de fleur ; qu'en plus m'aurait pas fait peur, tiens ! mais qu'il m'aurait pas fait peur, tiens ! qu'il m'aurait pas fait peur, tiens !

M. le président—Enfin, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Mariton—Mon juge, je sais que je suis devant des pères ; je vois ça depuis quinze jours, les juges, les huissiers, les gendarmes, tous des pères ; et M. le greffier, quelle bonne figure !

Le Tribunal le condamne à huit jours de prison.

Mariton (furieux). — J'en rappelle ! Huit jours ! (Sonnant.) J'en rappelle ! Oh ! ce Tribunal !

L'HOMME AU PARAPLUIE.

On connaît l'absence d'effet héroïque de la *Marseillaise*, chantée sur le motif musical de la *Grâce de Dieu*. Ainsi appliqué comme stimulant du patriotisme, cet hymne n'eût probablement pas entraîné les engagements volontaires de 1793, si la *Grâce de Dieu* eût été composée à l'époque révolutionnaire, on ou n'admettait ni Dieu, ni grâce, ce qui prouve bien, n'en déplaise aux poètes, que l'air fait la chanson.

Il est juste d'ajouter que l'air avec substitution de paroles à celles qui l'ont inspiré n'aurait pas non plus le résultat obtenu par l'union de la poésie et de la mélodie, faites l'une pour l'autre. Aimé, après avoir vu jusqu'aux larmes, avec : "J'ai perdu mon Eurydice," essayez : "J'ai perdu mon parapluie," vous aurez aussi des larmes, c'est incontestable, mais des larmes affectant plus la rate que le cœur ; et quand, au lieu de l'appel plaintif: "Eurydice !" vous chanterez dans un sanglot : "parapluie !" vous obtiendrez une explosion de gaieté que n'avait jamais prévue l'auteur d'*Orphée*, et l'auditoire, en joie, vous répondra : "Chaud d'parapluie."

D'ailleurs, le parapluie en lui-même a le don de provoquer la joyeuse humeur. Pourquoi ? Ou n'en sait rien ; mais il est certain que, soit qu'un hiatus dans sa soie fasse gonfler sur la tête de son porteur se hâtant sous l'averse, soit qu'il s'ouvre en tulipe sous les coups de l'ouragan, soit qu'il enlève de terre l'infortuné en proie aux agitations de ce rifflard en délire, tous les âges sont sans pitié devant un pareil spectacle ; et tel qu'attendrit la moindre adversité d'autrui, laisse un libre essor à sa gaieté devant les effets d'un parapluie sous la tempête.

Aussi pourrait-on parier, presque à coup sûr, qu'un homme dormant, en pleine nuit, allongé sur un banc, et tenant à la main son parapluie fermé, provoquera la compassion, l'étonnement surtout, le rire, non.

Du reste, à l'heure où l'homme dont il va être parlé dormait en plein air, par une épouvantable pluie, il est à peu près inutile de dire qu'il ne passait personne, et que le sentiment de commisération qu'il aurait dû, suivant nous, provoquer, n'a pas eu l'occasion de se manifester.

Mais il est arrivé une chose plus vraisemblable encore : c'est l'idée d'un passant de s'emparer, pour s'abriter, d'un meuble mis, par son propriétaire, en retrait d'emploi. Ce passant, c'était Ribouin, et voilà pourquoi Ribouin est devant la police correctionnelle, pour avoir volé le parapluie.

Commenté ainsi il était arrêté en flagrant délit, alors, avons-nous dit, qu'il ne passait personne à ce moment, pas même de gardiens de la paix, ces agents étant sans doute abrités comme de vulgaires mortels ? Par un vertueux citoyen, bloti dans le renfoncement d'une porte voisine du banc où ronflait l'homme au parapluie.

On apprendra, certainement sans surprise, que notre dormeur était dans un état d'ivresse impossible à décrire. Le témoin, cependant, a tenté d'en donner une idée au Tribunal par cette comparaison étonnante : "Je n'ai jamais vu, dit-il, une cuite comme celle-là ; enfin, messieurs, la découverte de l'Amérique n'est rien à côté d'une pareille pochardérie. Fallait voir ça quand je l'ai réveillé et que j'ai voulu le mettre debout. Il demandait à bénir ses enfants. Ah ! nom d'un chien ! si j'en buvais seulement la demi-moitié du quart, moi que je m'ivrogne avec du jus de pruneau....

M. le président—Enfin, vous avez vu le prévenu frapper d'abord, puis lui prendre son parapluie ?

Le témoin—Oh ! comme deux et deux font quatre ; c'est donc de là que je lui ai sauté dessus et crié au voleur ! et que des sergents de ville sont accourus au triple galop, ventre à terre.

M. le président—Eh bien, Ribouin, qu'avez-vous à dire ?

Ribouin—Mon président, voilà ; c'est bien simple ; il faisait un temps à ne pas mettre un Prussien à la porte ; un déluge de rataflia de grenouilles, que ça me dégoûtait dans le dos, qu'il n'y avait pas besoin d'aller dans mon pays (Je suis de Schafouse) pour voir la chute du Rhin, je n'avais qu'à ôter mon paletot : c'est donc comme ça que, voyant un particulier qui ne se servait pas de son parapluie, je me dis : Tiens ! je vas lui emprunter ! Voyant qu'il dormait, je voue le réveiller, pour lui demander si.....

M. le prévendent—Vous vouliez si bien voler cet ivrogne, que vous avez fouillé dans ses poches.

Ribouin—Oui, je ne vais pas à l'encontre ; c'était pour chercher s'il avait son adresse sur lui, à seule fin de pouvoir lui reporter son parapluie ; preuve que c'était pas dans mon idée de le voler ; même que, dans ses poches, il n'avait pas un sou, à preuve ; comment que je l'aurai si volé ?

M. le président—S'il avait en encore de l'argent, le marchand de vins ne l'aurait pas laissé partir.

Ceci est la morale du procès.

Notre emprunteur de parapluies, qui n'en est pas à son premier emprunt de ce genre, a été condamné à six mois de prison.

N'en soyons pas plus surpris qu'il n'a paru l'être lui-même.

UN CORVZA BIEN GÊNANT.

Et on parle du rhume de cerveau du père Ducantal (des *Saltimbanques*)! Mais jamais de la vie l'auteur des jours de Soothènes n'eût aussi fortement tourmenté par son corysa, que le témoin qu'on va entendre l'a été par le sien. C'est un brave homme qui vient raconter qu'un gamin lui a volé une paire de chaussons à son étalage.

Il sort de la salle des témoins en se mouchant avec véhémence, dépose, en mouchant son chapeau sur un banc et se présente tenant son mouchoir à la main.

M. le président lui demande ses noms, âge, qualités et domicile; il se mouche après avoir dit ses noms ; il dit son âge, profession et demeure après sa profession et demeure après son domicile.

M. le président—Levez la main !

Le témoin lève sa main fermée et en tenant son mouchoir.

M. le présinent—Ouvrez la main et retirez ce que vous tenez.

Le témoin—Ah ! pardon ! (Il se mouche, va déposer son mouchoir dans son chapeau et revient à la barre.)

M. le président—Dites dans quelles circonstances le prévenu vous a volé.

Le témoin—Etant dans ma boutique (il se frotte le bout du nez), je vois ce gamin..... je vois ce..... pardon ! (Il va mouchoir et il a déposé son chapeau, tire decet objet son mouchoir, se mouche et revient à la barre.)

M. le président—Il est impossible de déposer comme cela.

Le témoin—Je suis si enrhumé.... Le témoin éxpose la suite de sa déposition se ressent d'un rhume de cerveau dont il y a peu d'exemples ; elle est décousue et sans suite : n'osant pas retourner prendre son mouchoir, on se nt sa préoccupation. Toutefois, on comprend, au milieu des reniflements et des grattements de nez, les moyens employés par le gamin pour lui voler une paire de chaussons.

Chenard (c'est le nom du gamin).—C'est pas vrai !

Le témoin—Mais moutard, on te les a vus à la.... à la.... (il court se moucher) à la mairie.

M. le président—Restez à votre place.

Chenard—C'était un chausson aux pommes que j'avais à la main.

Le témoin—Non, non, qu'il lisière.

La mère du prévenu vient réclamer son fils. A ce moment, le témoin, enrhumé, se mouche si bruyamment qu'on n'entend rien ; voyant qu'il trouble l'auditoire, il prend le parti de sortir.

M. le président, à la mère—Il a quitté le patron chez lequel vous l'avez placé !

Chenard—Tiens, il ne f.... des coups comme je ne sais quoi.

M. le président—Il a eu tort ; mais, sans doute, vous ne vouliez pas travailler !

Chenard—Si, m'sieu.

M. le président, à la mère—Est-ce que son patron le battait !

La mère—Peut-être quelquefois.

Chenard—Merci ! si tu les avais reçues, t'aurais vu.

Ici la trompette nasale du monsieur enrhumé retentit au fond du prétoire ; notre homme est rentré pour savoir le résultat de l'affaire. Un garde factionnaire après quoi, le Tribunal ordonne que Chenard sera rendu à sa mère.

La mère—Et ne vole plus de chansons !

Chenard—Il était aux pommes.

O richesse de la langue française ! et quand vous aurez l'occasion de citer cette définition donnée par un dictionnaire fantaisiste : "Chausson", objet de lisière ou de pâte ferme, contenant des pieds ou des pommes.

Peu de personnes, assurément, savent que Victor Hugo fut critique de théâtre. Cela est, cependant.

Dans un journal intitulé la *Gazette littéraire*, qui se publiait en 1819, l'auteur futur de *Notre-Dame de Paris* et de *Ruy Blas*, alors âgé de dix-sept ans, publiait tour à tour des critiques d'art et de théâtre et des pièces de vers.

Victor Hugo ne possédait aucun exemplaire de cette publication. Un habitant de Versailles, ayant acheté pour presque rien la collection complète, s'en vint trouver, il y a deux ans, un bibliophile fort connu, et lui fit part de sa découverte.

Le collectionneur ne fit qu'un bond jusqu'à l'ancienne ville de Louis XIV, et après l'avoir fait un peu languir le Versaillais lui montra sa précieuse acquisition.

—On m'a assuré, dit-il, que j'en pourrais trouver cent francs.....

Le marché fut conclu sur le champ, et le bibliophile fit savoir aussitôt à Victor Hugo qu'il possédait cette rarissime collection. M. Paul Meurice accourut chez lui et lui offrit ce qu'il en voudrait.

Le collectionneur fut modeste. L'affaire se fit à huit cents francs, à la condition que lui-même remettrait ses premiers essais au maître, qui lui dit en souriant :

—Cela nous coûte cher pour nous relire!....

—A propos de Victor Hugo, le même collectionneur trouva à Bruxelles une plume, celle avec laquelle le grand poète écrivit les *Châtiments*, paraît-il, qu'il revendit à un admirateur de cette plume. A-dessous de cette plume, le propriétaire de Victor Hugo à Bruxelles avait écrit :

"N'est-ce pas, monsieur Hugo, que cette plume est bien celle avec laquelle vous avez écrit les *Châtiments* ?"

Et plus bas, comme réponse :

"Oui, mon cher monsieur, c'est bien celle-là !

"VICTOR HUGO."

A propos du Grand Prix de Paris, il nous a paru intéressant de rechercher les noms des chevaux qui ont remporté le prix depuis sa création. Voici la liste officielle de ces animaux :

1863. The Ranger, à M. H. Saville (Gouter), anglais.
1864. Vermout, à M. Delamarre (Kitchener), français.
1865. Gladiateur, au comte de Lagrange (Grimshaw), français.
—1866. Ceylon, duc de Beaufort (T. Cannon), anglais.
1867. Fervacques, M. de Montgomery (Fordham), français. Après un *dead heat* avec Patricien, à M. Delamarre.
1868. The-Earl, au marquis de Hastings (Fordham), anglais.
1869. Glaneur, à M. Lupin (Kitchener), français.
1870. Sornette, major Frédolin (Pratt), français.
1872. Cremorn, H. Savile (Maidment), anglais.
1873. Boiard, à M. Delamarre (Carver), français.
1874. Tréfonds, à M. Marshall (T. Cannon), anglais.
1875. Salvator, à M. Lupin (Weeler), français.
1876. Kisber, M. Baltazzi (Maidment), hongrois.
1877. Saint-Christophe, au comte de Lagrange (Hudson), français.
1878. Fabrio, prince Soltykoff (Cannon), anglais.
1879. Rubienne, à M. E. Blanc (Hudson), français.
1880. Robert-the-Devil, à M. C. Brewer (Rossiter), anglais.
1881. Foxhall, à M. J.-B. Keene (Pulsan), américain.
1882. Bruco, à M. Rymill (F. Archer), anglais.
1883. Frontin, duc de Castrice (Cannon), français.
1884. Little-Duc, duc de Castries (T. Cannon), français.
1885. Paraslox, à M. Bradrik-Cloete, (F. Archer), anglais.

Le Grand-Prix n'a pas été couru en 1871.

Soit : 11 chevaux français, 9 anglais, 1 hongrois et 1 américain.

M. de F...., lieutenant de chasseurs dans un régiment en garnison près de Paris, vient de succomber des suites d'une course à cheval faite dans les conditions suivantes :

M. de F.... avait parié une très grosse somme qu'il parcourrait 36 kilomètres, à cheval, en moins d'une heure.

Le jeune officier a gagné, faisant le trajet convenu en 55 minutes.

Malheureusement, M. de F.... n'a guère pu jouir de son succès, car il est mort deux jours après.

Quant à son cheval, il a été également victime de l'imprudence de son propriétaire.

Le plus ancien café de Paris vient d'être fermé; nous voulons parler du café Procope, situé rue de l'Ancienne-comédie. Là se sont réunis les écrivains illustres des dix-septième et dix-huitième siècles.

Ce fut dans cet établissement que les Parisiens prirent pour la première fois des glaces. Le café Procope eut pour clientèle Piron, Beaumarchais, d'Alembert, Voltaire, d'Holbach, Jean-Jacques Rousseau, Diderot et d'autres illustres littérateurs qui firent de ce café une succursale de l'Académie.

Sur les murs de l'établissement sont peints les portraits de beaucoup de littérateurs.

Dans ces derniers temps, le cercle républicain de la rive gauche y tenait ses réunions.

Entre chimiste et marchand de vin :

Un marchand—on pour mieux dire un fabricant de vin—s'étant vu condamner à une forte amende pour le genre de mixture dont il arrosait le gosier de sa clientèle, va trouver le chimiste qui avait fait l'expertise :

—Comment, monsieur, avez-vous pu affirmer que mon vin était fabriqué ?

—Par une raison bien simple, c'est qu'il ne renfermait pas un atome de bitartrate de potasse et que tous les vins naturels en contiennent.

—Merci du renseignement, fait l'autre s'en allant; la prochaine fois on le mettra.

Un vieillard de soixante-dix ans a, par une singulière faveur de la nature, conservé ses cheveux entièrement noirs.

Dernièrement, un de ses amis le rencontre et a son grand étonnement, lui voit une magnifique toison blanche.

—Ne vous étonnez pas, lui dit en souriant le vieillard; mais fatigué d'entendre chuchotter que le noir de mes cheveux étaient dû à la teinture, je me les suis vraiment teints.... en blanc.

Chez Ledoyen, un monsieur assez laid que grincheux se lève soudain et s'approche à quelque distance de la table d'une table voisine :

—Monsieur, je n'aime pas qu'on me regarde.

—Ma foi, monsieur, je crois qu'on aime encore moins vous regarder.

Devant l'éclat de rire d'alentour, l'autre n'est replié en mauvais ordre.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 4 juillet 1885

Jour férié.

Les Bourses étant fermées et les affaires généralement suspendues en l'honneur de la célébration du 4 Juillet, nous répétons les cotes de jeudi.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine.....	$4,039,807 00	$689,428 00
Même temps la semaine dernière..	3,968,847 00	562,448 00

ARGENT AMÉRICAIN.

Argent américain (étalon....	au pair (trade dollar)	79⅞e
Prix de l'argent en lingots à Londres.....		49¼d

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain.....	83¼	
Pièces de 5 francs.....	3c9	
Pièces de 20 francs.....	$3,80	3,90
Souverains.....	4,80	4,95
Pièces de 10 thalers.....	7,50	
Doublons espagnols.....	15,40	
Doublons patriotes.....	15,35	
Doublons mexicains.....	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicains.	19,40	
Or de l'Amérique du Sud.....	80c par peso	
20 marcs prussiens.....	4,80	4,74
Or de la Californie.....	7⅞@9 0/0	
Or américain, poids léger.....	95@	97
Or américain, inutilé.....	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

L'argent continue à être en quantité considérable et facile avec une demande modérée.

Prêts sur demande : aux banques 5 pour cent ; en dehors des banques, 3 à 4 pour cent.

Les taux d'escompte par les sont comme suit :

Papier de commerce escomp